

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Représentant légal (Nom / Prénom) :

Enfant(s) :

Ecole : Maternelle Verdun Classe : Enseignant(e) :

MOIS DE DECEMBRE 2025

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	1-déc.					
Mardi	2-déc.					
Jeudi	4-déc.					
Vendredi	5-déc.					
Lundi	8-déc.					
Mardi	9-déc.					
Jeudi	11-déc.					
Vendredi	12-déc.					
Lundi	15-déc.					
Mardi	16-déc.					
Jeudi	18-déc.					
Vendredi	19-déc.					
Total général par colonne						

VACANCES DE NOEL du Samedi 20 Décembre au Lundi 05 Janvier 2026

Nota :

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire. Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant. Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

Cantine :		Nombre	TARIF	Total	Date : Signature des parents ou Représentant légal:
	Tarif Normal		5 €		
	Tarif Cheveuges		4,5 €		
Périscolaire matin	si QF* > ou égal à 630 :		2 €		
Périscolaire midi	si QF* > ou égal à 630 :		1 €		
Périscolaire soir	si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €		
Périscolaire matin	si QF* < 630 :		1,80 €		
Périscolaire midi	si QF* < 630 :		0,90 €		
Périscolaire soir	si QF* < 630 :		3,30 €		
Total du règlement du mois de Décembre 2025					

Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire En Carte Bancaire En Chèque : N°

Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :

Lundi 10 novembre 2025 au Vendredi 14 novembre 2025 (MATIN)

Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Périscolaire Matin : 2,70€ / Périscolaire Midi : 1,10€ / Périscolaire Soir : 4,90€ / Repas : 9€

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :